



ÉNERGIE

Mai 2020 • [www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)

## PLANS CLIMAT : OÙ EN SONT LES COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES ?

**71 %**

LA PART DES EPCI  
QUI COCONSTRUISENT  
LEUR DIAGNOSTIC, STRATÉGIE  
ET PROGRAMME D' ACTIONS

**12 %**

DES PLANS CLIMAT  
SONT EN COURS DE DÉPLOIEMENT

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIE, PRESSION FONCIÈRE, FLUX DE MOBILITÉ..., LE TERRITOIRE FRANCILIEN CONTRIBUE FORTEMENT AUX CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES. FACE À CES DÉFIS, LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET) – DÉSORMAIS OBLIGATOIRES – CONSTITUENT UN LEVIER CONCRET POUR METTRE EN ŒUVRE DES MESURES LIMITANT CES EFFETS NÉFASTES. COMBIEN DE TERRITOIRES SE SONT LANCÉS ? QUELLES SONT LES PRIORITÉS ? QUELS SONT LES IMPACTS SUR NOS TERRITOIRES ? PREMIER BILAN.

**R**endu obligatoire par la loi Grenelle de 2011, le plan climat est un projet de territoire qui répond aux enjeux de la transition énergétique et climatique. Si les premiers plans ont été établis dès 2005, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV<sup>1</sup>) a modifié leur contenu et élargi l'obligation de s'en doter à tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. De nouvelles dispositions ont été intégrées, comme la vision territoriale, une articulation accentuée avec les autres documents de planification et l'élaboration d'un diagnostic plus complet<sup>2</sup>.

La réalisation d'une évaluation environnementale et d'une concertation préalable, suivie d'une consultation en fin d'élaboration a été rendue obligatoire, ainsi que le suivi et la réactualisation du programme d'actions tous les six ans. Sur tous ces points, l'EPCI a un rôle central de mobilisation et de coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, les actions du plan climat air énergie territorial (PCAET) étant portées par la collectivité, mais aussi par les acteurs locaux, pour assurer un déploiement optimal.

La réussite d'une telle démarche implique une forte volonté politique, indispensable pour impulser et garder le cap, une analyse poussée des données chiffrées complexe, pour répondre aux enjeux locaux, ainsi qu'un partage des défis à relever, pour une mise en œuvre concrète des priorités à court, moyen et long termes.

## DES ACTEURS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Ces dernières années, le nombre d'acteurs proposant des appuis techniques et méthodologiques aux collectivités pour l'élaboration de leur plan climat a augmenté : l'Agence régionale énergie climat (AREC) propose la mise à disposition de données<sup>3</sup>, d'outils et de ressources, mais aussi d'appuis, en complément des Agences locales de l'énergie et du climat (Alec) et assimilés<sup>4</sup>, ainsi que des syndicats d'énergie, qui développent des appuis ciblés pour réaliser un diagnostic ou mettre en œuvre des actions issues du plan climat. L'État et ses services déconcentrés participent, chacun dans leur domaine, à l'accompagnement des PCAET, dans le respect de la réglementation en vigueur, et l'Ademe, quant à elle, héberge la plateforme pour centraliser les PCAET adoptés. Ces acteurs participent à une animation territoriale avec, au niveau régional, le réseau Teddif<sup>5</sup> et, au niveau départemental, les CDTE<sup>6</sup>, qui permettent l'échange et diffusent des informations ainsi que des retours d'expériences.

## DES DÉMARCHES OBLIGATOIRES

La réglementation issue de la LTECV précise que les EPCI de plus de 50 000 habitants existant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2015, et que les EPCI de plus de 20 000 habitants existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 doivent élaborer leur PCAET avant le 31 décembre 2018 (sauf pour les EPT). Les difficultés relevées pour respecter ces échéances sont de différents ordres<sup>7</sup> : temps d'organisation interne et de mobilisation long, manque d'appropriation faute de connaissances suffisantes au départ, évolution des périmètres des intercommunalités issue de la loi NOTRe, accès aux données, nécessité de coordonner les PCAET aux échelles infra et supra, attentes de subventions, organisation de la concertation des acteurs du territoire...

## UN ENCOURAGEMENT RÉGIONAL FORT

Les PCAET s'inscrivent dans un écosystème régional riche de documents-cadres, réglementaires ou non. Parmi eux, le schéma régional climat air énergie (SRCAE) définit les objectifs et orientations stratégiques à suivre pour répondre au mieux aux enjeux régionaux et pour orienter les actions à développer localement. Adopté en 2012, il indique les grandes priorités suivantes :

- renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec l'objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalents logements raccordés ;
- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de 2018 définit, quant à lui, pour l'Île-de-France, les objectifs et les actions de l'État permettant de faire redescendre les concentrations des polluants atmosphériques en dessous des valeurs limites de qualité de l'air. Il s'accompagne de feuilles de route portées par les collectivités locales, et s'organise autour de onze défis à relever, comme l'optimisation des circulations, la transition écologique des véhicules ou encore le développement des transports en commun.

## OBJECTIF 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES EN ÎLE-DE-FRANCE

Souhaitant renforcer significativement le mix énergétique avec, en point de mire, la production des énergies renouvelables, la stratégie régionale énergie climat de juillet 2018 exprime les ambitions de la Région sur deux horizons, avec pour objectifs :

- d'ici 2030, de diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire par rapport à 2015, en réduisant de près de 20 % la consommation énergétique régionale et en multipliant par deux la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien (soit 40 % de la consommation francilienne en 2030, contre 13 % aujourd'hui) ;
- d'ici 2050, de tendre vers une région 100 % ENR et zéro carbone grâce à la réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale et la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien avec une prévision de 50 % d'énergie renouvelable importée.

La qualité de l'air constitue aussi une préoccupation forte qui a fait l'objet d'un plan « changeons d'air » élaboré en 2016, et auquel les PCAET locaux peuvent se référer. Plusieurs dispositifs de soutien ont été créés à ce titre, comme le Fonds Air Bois, pour remplacer les équipements de chauffage individuel au bois, ou encore des dispositifs vertueux en matière de transports et de nouvelles mobilités.

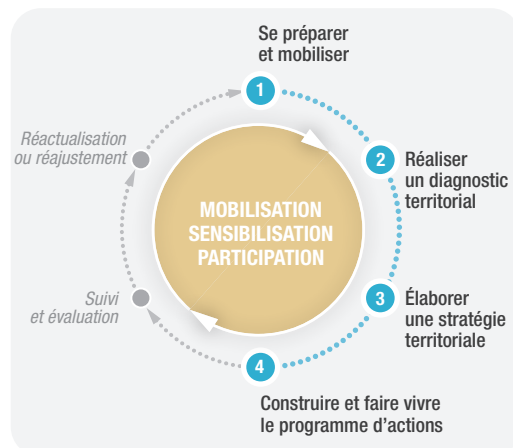
La qualité de l'air constitue aussi une préoccupation forte qui a fait l'objet d'un plan « changeons d'air » élaboré en 2016, et auquel les PCAET locaux peuvent se référer. Plusieurs dispositifs de soutien ont été créés à ce titre, comme le Fonds Air Bois, pour remplacer les équipements de chauffage individuel au bois, ou encore des dispositifs vertueux en matière de transports et de nouvelles mobilités.

## LA MOBILITÉ ET L'HABITAT AU CŒUR DES ENJEUX DES PCAET

Pour les collectivités en cours d'élaboration, des axes de travail<sup>7</sup> ressortent d'ores et déjà. La volonté d'agir vise tout d'abord les enjeux de mobilité, avec une attention particulière aux modes de circulation non polluants (qualifiés de mobilités actives ou douces), pour lesquels les collectivités ont plus de prise, ainsi qu'au développement des transports en commun et au report modal vers ces derniers.

Les questions d'habitat et d'urbanisme font aussi l'objet d'une attention particulière : sont abordées les questions de performance énergétique dans l'habitat privé, d'économie d'énergie et de rénovation énergétique des logements. Enfin, le développement de la production d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) est également présent, même si, faute de diagnostics aboutis pour de nombreux territoires, il reste difficile de préciser le type d'énergie priorisé (chaleur fatale, biomasse, bois énergie, solaire, éolien, géothermie, petite hydroélectricité, déchets...) et l'ampleur de l'économie à réaliser. Dans une moindre mesure, les questions liées à l'économie circulaire (circuits courts alimentaires, développement de filières biomasse, écomatériaux...), ainsi que la limitation des nuisances sonores ou encore l'adaptation au changement climatique sont traitées. On note également la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs, d'informer et de sensibiliser le grand public, et d'encourager les changements de comportement vers plus de sobriété.

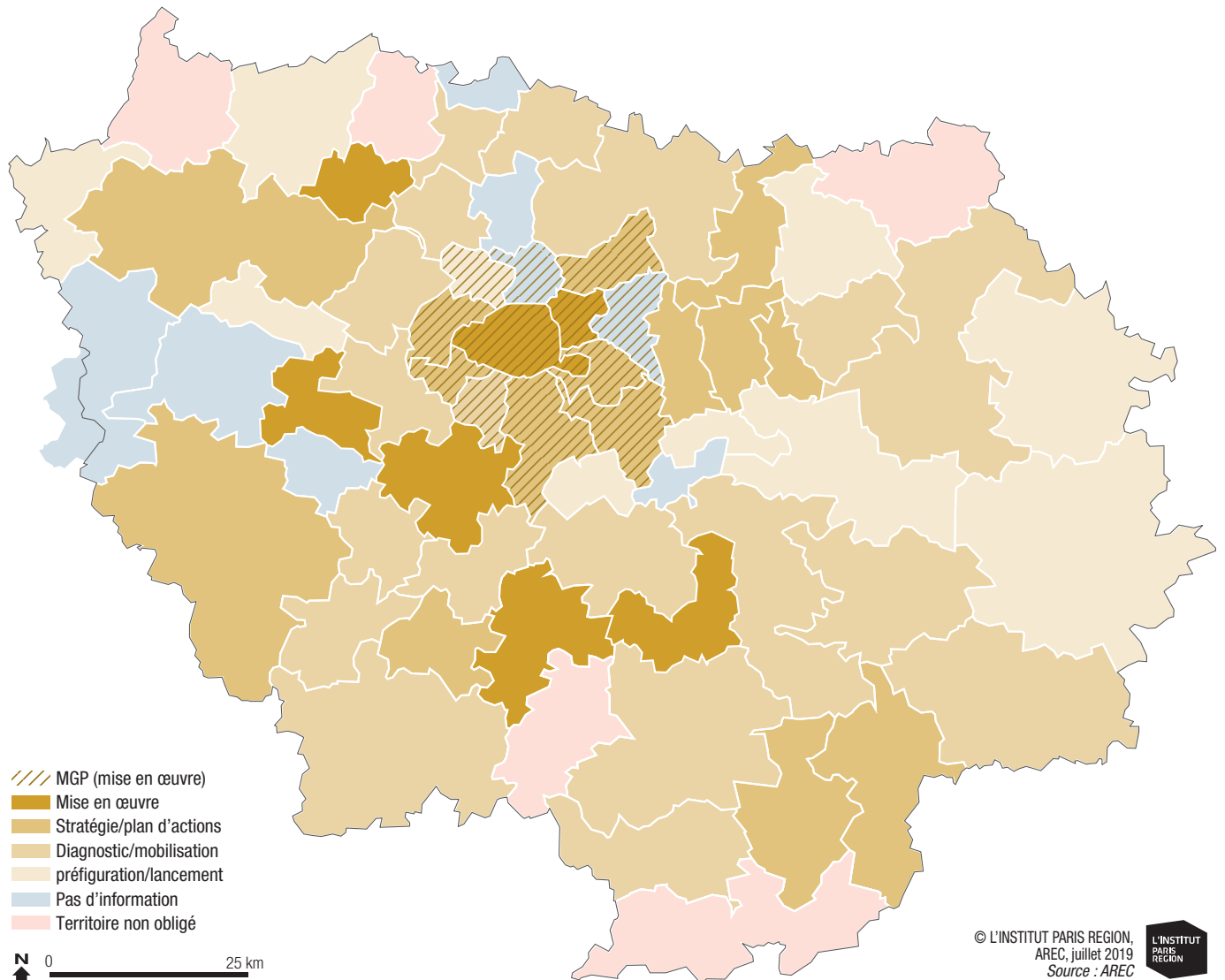
## Stratégie d'amélioration continue



## UNE QUARANTAINE D' ACTIONS PAR PLAN EN MOYENNE

Les collectivités en cours de déploiement proposent des plans conséquents, avec en moyenne une quarantaine d'actions de grande ampleur, ce

## État sur l'avancée « opérationnelle » des PCAET franciliens au 15 juillet 2019



**Légende :** Cette carte ne montre pas l'avancée des PCAET au regard du respect des obligations réglementaires (notification, publication de la déclaration d'intention, concertation préalable, évaluation environnementale, avis de l'autorité environnementale, de l'État et du Conseil régional et consultation du public...) mais sous l'angle « gestion de projet » qui témoigne de l'avancée opérationnelle de la démarche : préfiguration/lancement, diagnostic, stratégie/plan d'actions et mise en œuvre.

qui peut mettre en doute leur faisabilité si des priorités dans le temps ne sont pas clairement énoncées. L'adéquation entre objectifs ambitieux et capacité d'action constitue également un sujet d'interrogation : comment s'assurer que l'ensemble du programme sera à la hauteur ? Les évaluations à venir seront intéressantes de ce point de vue.

De même que pour les collectivités moins avancées, la mobilité et les transports (à peu près 20 % des actions) sont placés au cœur de la transition énergie climat des territoires. Néanmoins, pour certains plans climat, si l'enjeu est fort et les actions nombreuses, tous les sujets ne sont pas traités (comme la mobilité décarbonée) ou ne présentent pas d'objectifs chiffrés précis (normes de stationnement, nombre de places de parking favorisant le report modal...). Les actions mises en œuvre facilitent le plus souvent la mobilité douce (avec une réflexion sur le dernier kilomètre),

ainsi que le recours au vélo et aux transports en commun, et cherchent à améliorer la livraison des marchandises ou répondent à une stratégie plus globale, comme la zone à faible émission carbone. Le domaine du logement constitue aussi une priorité (environ 15 % des actions). L'enjeu de la rénovation s'avère néanmoins complexe à traiter avec, par exemple, des contradictions observées entre la nécessité d'un saut quantitatif et qualitatif substantiel et des aides financières encore trop souvent partielles, segmentées ou difficiles d'accès. Autres obstacles relevés : diagnostic partiel (dans le secteur du tertiaire, par exemple), difficulté pour récupérer des données, réglementation jugée bloquante, difficulté à intégrer des règles incitatives ou contraignantes dans des documents de planification, manque de sensibilisation sur des éléments plus techniques pour une décision éclairée et le peu d'échanges « consistants » avec les acteurs de la construction...



## Des exemples d'actions de plans climat par les communautés d'agglomération

### #MOVEINSACLAY

#### La plateforme



Sophie Dedieu/L'Institut Paris Région

### Paris-Saclay : Mov'In Saclay, un projet de recherche sur la mobilité

Le Laboratoire des mobilités durables et innovantes de Paris-Saclay permet de suivre au quotidien la mobilité individuelle de volontaires, via une application, et de mesurer son impact grâce au partage de données de mobilité durant les déplacements. Les données récoltées ont pour objectif d'alimenter l'Observatoire des mobilités de Paris-Saclay et un laboratoire permanent des nouvelles mobilités. À noter que les données sont anonymes.

Source : [www.moveinsaclay.fr](http://www.moveinsaclay.fr)

### Saint-Quentin-en-Yvelines : ESQYMO, une plateforme collaborative pour la gouvernance

ESQYMO est une plateforme collaborative qui répertorie les données du territoire, les outils d'évaluation et les actions du programme d'actions du PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle permet aux citoyens de proposer de nouvelles actions, et donc de contribuer au PCAET. Pour être prises en compte, ces actions doivent rassembler 200 votes et être validées par un comité consultatif qui regroupe les partenaires et acteurs du territoire.

Source : [www.esqymo.sqy.fr/public/accueil.html](http://www.esqymo.sqy.fr/public/accueil.html)

### Cergy-Pontoise : le développement du plan local de déplacements inter-entreprises

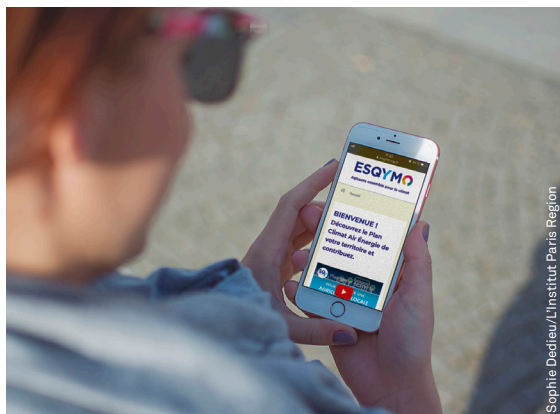
La démarche associant pouvoirs publics et entreprises vise à améliorer l'accessibilité des parcs d'activités et à réduire la part modale de la voiture particulière dans les déplacements domicile-travail des salariés. Il s'agit de développer de nouvelles organisations de travail et de favoriser l'usage des modes actifs (marche, vélo...), des transports en commun (train, RER, bus...) et du covoiturage par des actions d'aménagement (création d'aménagements cyclables, par exemple), de sensibilisation (challenge mobilité, par exemple) et d'incitation (forfait mobilité, par exemple).

Source : [www.cergypontoise.fr/deplacements](http://www.cergypontoise.fr/deplacements) et [www.cergypontoise.fr/developpement-durable-et-biodiversite](http://www.cergypontoise.fr/developpement-durable-et-biodiversite)

### Est Ensemble : le défi des « Éco-mômes »

À l'initiative d'Est Ensemble et développé avec l'ALEC-MVE, le défi « Éco-mômes » a été expérimenté pendant l'année scolaire 2016-2017. Ce dispositif, innovant et expérimental, vise à former les équipes éducatives des centres de loisirs aux enjeux de l'éducation, à l'environnement et au développement durable, afin qu'elles puissent sensibiliser, à leur tour, les enfants. Tout au long du défi, une vingtaine de centres de loisirs communaux sont accompagnés par l'ALEC-MVE qui forme les animateurs sur différentes thématiques et met à leur disposition des outils ludiques permettant de développer un projet pédagogique complet. Quelques chiffres : au terme de la 3<sup>e</sup> édition, ce sont 56 centres de loisirs (environ 40 % des centres de loisirs du territoire) qui ont été formés (soit 82 animateurs), et 2 550 enfants qui ont été sensibilisés depuis le premier défi, en 2016.

Source : [www.est-ensemble.fr/cloture-du-defi-eco-momes](http://www.est-ensemble.fr/cloture-du-defi-eco-momes)



Sophie Dedieu/L'Institut Paris Région



Sophie Dedieu/L'Institut Paris Région



Sophie Dedieu/L'Institut Paris Région

## NÉCESSITÉ D'UN DIAGNOSTIC SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des EnR&R manque parfois de précisions (manque d'objectifs chiffrés par filière...), mais reste présent (de l'ordre de 7 % des actions proposées). Un diagnostic plus complet, une meilleure appropriation des atouts/contraintes et une stratégie adaptée et assumée pourraient éviter certaines réticences (comme l'idée d'un retour sur investissement jugé trop long). Enfin, les réseaux de chaleur et de froid commencent à faire l'objet d'un schéma directeur et nécessitent un approfondissement pour aboutir à une production et à une distribution renouvelables et de récupération. Les questions relatives à la séquestration carbone, qui posent de nouvelles questions décisives en matière d'aménagement et d'urbanisme (artificialisation, fragmentation des sols, place et gestion de la forêt, espaces naturels, agriculture...), sont en général moins bien traitées faute de diagnostics poussés, d'objectifs chiffrés ou de politiques qui répondent aux spécificités locales. Enfin, la question de l'adaptation est peu traitée, mais globalement présente à travers un aménagement multifonctionnel capable de rafraîchir, d'absorber l'eau pluviale ou encore de préserver la biodiversité.

Dans tous les cas, le PCAET permet de centrer l'attention et de contribuer à une dynamique locale, en jouant notamment sur des occasions à saisir. Par exemple, l'articulation avec les forces vives du territoire, comme les laboratoires de recherche, peut s'avérer fort utile pour lancer des projets innovants (cf. action sur la mobilité active à Paris-Saclay), même s'il peut arriver que des expérimentations peu concluantes freinent les enthousiasmes.

## DES ESPACES POUR DIALOGUER SUR LA TRANSITION

Mais, au-delà d'opportunités de projet, ces démarches offrent des espaces de dialogue pour partager les enjeux locaux et déployer des politiques de transition. Ainsi, pour quelques territoires, l'activité économique est impactée positivement par des projets d'économie circulaire, comme les synergies interentreprises sur une zone d'activités ou sur un territoire, ou sur le développement de filières ciblées. On observe aussi des actions pour favoriser le réemploi, la réparation ou la réutilisation via des ressourceries, ou encore des projets liés à une agriculture locale et responsable.

Pour autant, le PCAET ne permet pas encore de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques ou de faciliter, capter et rediriger des flux financiers. Cette démarche ne semble pas suffisamment « exploitée » pour relocaliser et créer une économie de transition de grande ampleur. À noter que les contrats de transition écologique pourraient aller dans ce sens par une collaboration active entre acteurs du territoire pour transformer le modèle de développement d'un territoire et faciliter démarches et financements.

La dynamique d'un territoire passe aussi par la sensibilisation des plus jeunes, et, sur ce point, les actions en cours ou à venir sont régulières : défi zéro déchet, familles à énergie positive, Éco-mômes, académie du climat, formation de grandes écoles... Elles font partie intégrante des plans climat, et les élus en attendent un effet durable.

Par ailleurs, s'il est compliqué de mobiliser tout un chacun sur le long terme, les collectivités associent les acteurs et associations volontaires pour élaborer, porter ou suivre des actions. La démarche plan climat peut ainsi contribuer à faire vivre, voire à renouveler, le tissu associatif. Les habitants peuvent aussi se manifester pendant les ateliers pour partager un diagnostic ou proposer des actions (comme les collectifs pour l'installation de panneaux solaires). Leur implication n'est pas à sous-estimer, et nécessite beaucoup de temps et de moyens de la part de la collectivité en matière d'animation, d'appui ou d'accompagnement. Facteurs clés de réussite, une bonne maîtrise des processus et des techniques participatives, des règles clairement énoncées ainsi qu'une communication adaptée sont indispensables pour légitimer et démultiplier des mesures locales.

## UNE OCCASION DE RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

Le plan climat est en soi une formidable occasion de renforcer les compétences des agents, et de leur permettre un travail transversal et d'amélioration continue. Cela reste un défi face aux organisations verticales, aux fonctionnements en silos encore difficiles à dépasser. En effet, de nombreux écueils jalonnent ce parcours : pas d'équipe projet transversale, contraindre plutôt que mobiliser et accompagner, ne pas former et/ou faire évoluer les pratiques, absence de suivi-évaluation, temps et animation interne insuffisants...

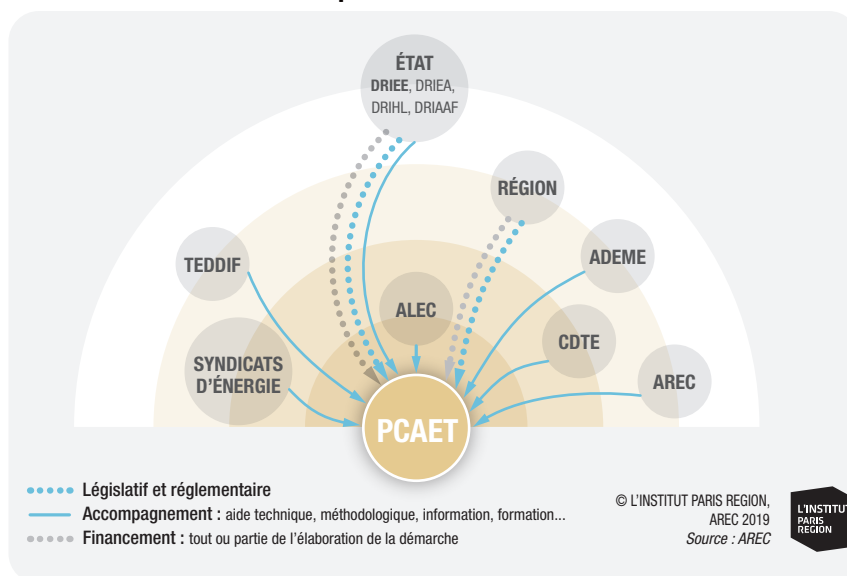
## LE LABEL CIT'ERGIE

Programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Le dispositif proposé par l'Ademe consolide la gestion et le suivi des actions dans ces domaines et permet d'observer les performances et de renforcer, si nécessaire, le programme. Chaque territoire engagé dans la démarche se fait accompagner par un conseiller Cit'ergie, apportant ainsi un appui externe au chargé de mission responsable du PCAET, et une source de motivation supplémentaire auprès des agents et des élus.

## CETTE ANALYSE EST ISSUE DES RÉSULTATS :

- d'une enquête envoyée en juin/juillet 2019 à 53 EPCI obligés de réaliser un PCAET sur l'état d'avancement de leur PCAET (23 ont répondu) ;
- d'entretiens ciblés auprès des sept collectivités en cours de déploiement de leur programme d'actions (les communautés d'agglomération d'Est Ensemble, de Cergy-Pontoise, de Paris-Saclay, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Melun-Val-de-Seine, ainsi que la Métropole du Grand Paris et Paris).

## Les acteurs au service du plan climat



Malgré cela, agents, directeurs et élus ont de plus en plus conscience du caractère central et transversal des enjeux énergétiques et climatiques, et y apportent, en général, une réponse positive grâce à une sensibilité particulièrement aiguisée sur le sujet, une maturité enfin acquise au niveau collectif ou une politique devenue prioritaire. À noter que certains dispositifs, comme Cit'ergie, peuvent aider en ce sens.

Cette synthèse des premiers PCAET permet de comprendre les grandes intentions, articulées autour des politiques d'urbanisme, d'aménagement, de transport ou d'économie, avec des focus sur les questions de logement et de mobilité douce, mais aussi de développement d'ENR&R ou d'économie circulaire. Les objectifs fixés par ces EPCI n'intègrent pas toujours ceux des stratégies régionales plus récentes ni les nouveaux objectifs nationaux, comme la neutralité carbone en 2050. Néanmoins, des défis locaux sont mis en lumière. Pour beaucoup de collectivités, la mobilisation, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre constituent un fil rouge pour réussir ce tournant de la transition énergétique. ■

Sophie Dedieu, chargée de projets efficacité énergétique et énergies renouvelables  
département Énergie et climat AREC (*Christelle Insergueix, directrice*)

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les 23 chargés de mission qui ont répondu au questionnaire issu de l'enquête et particulièrement aux chargés de mission des collectivités en cours de déploiement de leur programme d'actions à savoir la communauté d'agglomération Est Ensemble, Cergy-Pontoise, Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Val-de-Seine, la Métropole du Grand Paris et Paris. Merci également aux membres du réseau Teddif pour leur relecture attentive et leurs propositions et particulièrement au référent en charge du suivi des PCAET à la DRIEE Île-de-France.

1. Cf. Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
2. Profil énergétique – consommation finale du territoire et potentiel de réduction, potentiel ENR, réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et options de développement – estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de la séquestration nette de CO<sub>2</sub>, estimation des polluants atmosphériques et analyse de vulnérabilité.
3. Produites par le réseau d'observation statistique de l'énergie et des émissions de GES (Rose).
4. EIE : Espaces info énergie, et PTRE : plateformes territoriales de la rénovation énergétique.
5. Réseau Territoires, environnement et développement durable en Île-de-France (<http://www.teddif.org/>).
6. Communautés départementales de la transition écologique et énergétique – Espaces info Énergie ; Alec : agences locales de l'énergie et du climat ; PTRE : plateformes territoriales de la rénovation énergétique.
7. Résultats issus d'une enquête envoyée en juin/juillet 2019 aux EPCI dans l'obligation d'élaborer un plan climat et qui ont initié cette démarche ou sans informations sur l'avancée de leur PCAET et d'entretiens ciblés auprès des sept collectivités en cours de déploiement de leur programme d'actions.
8. Les CTE sont des contrats volontaires signés entre l'État, ses opérateurs et établissements publics, et les collectivités locales (EPCI, département, région, PNR, PETR...) pour une durée de trois à quatre ans afin d'allier transition écologique et développement économique, à partir des projets locaux. La mobilisation des entreprises dans le dispositif est un objectif majeur des CTE, que ce soit par l'intégration et l'accompagnement d'initiatives privées ou par la sensibilisation à la transition écologique.

### **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Fouad Awada

### **DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION**

Sophie Roquette

### **MAQUETTE**

Jean-Eudes Tilloy

### **INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE**

Sylvie Castano

### **MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE**

Inès Le Meledo, Julie Sarris

### **FABRICATION**

Sylvie Coulomb

### **RELATIONS PRESSE**

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

### **L'Institut Paris Region**

15, rue Falguière  
75740 Paris cedex 15  
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 1967-2144  
ISSN ressource en ligne  
2267-4071



[institutparisregion.fr](http://institutparisregion.fr)



## RESSOURCES

- PCAET, *Comprendre, construire et mettre en œuvre, guide national*, Ademe, 2016.
- *Collectivités franciliennes, réalisez votre plan climat air énergie territorial, guide pratique d'élaboration (et particularités franciliennes)*, Ademe Île-de-France et DRIEE, 2018.

